

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les députés conservateurs ne cessaient de reprocher au gouvernement, chaque fois qu'ils le pouvaient, d'intervenir dans les affaires de la radio et de la télévision. Les députés conservateurs, alors qu'ils étaient dans l'opposition, passaient leur temps à critiquer et à se plaindre qu'ils ne bénéficiaient pas de la publicité à laquelle le parti conservateur avait droit à la radio et à la télévision. Pendant ce temps-là, d'autres députés, siégeant sur les banquettes ministérielles, se plaignaient de la même chose et disaient que la Société Radio-Canada accordait trop de temps aux conservateurs à la radio et à la télévision.

Lorsqu'on est convaincu des idées que l'on préconise, on trouve toujours que les membres des autres partis politiques ont à leur disposition trop de temps à la radio et à la télévision d'État. Maintenant que nous sommes dans l'opposition, nous constatons que la situation n'a pas changé. Par exemple, lorsque premier ministre de la Grande-Bretagne est venu adresser la parole à la Chambre des communes, les projecteurs n'ont été dirigés que vers les banquettes ministérielles; on a oublié qu'en démocratie le Parlement d'une nation est formée du gouvernement et d'une opposition.

La seule consolation que nous ayons eue en regardant ce programme télévisé a été de voir sur nos écrans cette charmante dame qu'est l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (Mme Fairclough).

*(Traduction)*

Pour la gouverne du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, monsieur l'Orateur, je viens de dire que, l'autre jour, lorsque le premier ministre de la Grande-Bretagne a pris la parole devant la Chambre des communes, seul le côté ministériel de la Chambre a été montré à la télévision, mais nous avons eu beaucoup de plaisir à regarder la charmante dame qui est ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

*(Texte)*

Alors qu'ils étaient dans l'opposition, monsieur l'Orateur, les conservateurs ne cessaient de réclamer l'institution d'un organisme régulateur dont les fonctions auraient été de réglementer la radio privée et la radio-État. Pendant que les conservateurs passaient leur temps à faire des critiques et des réclamations, le gouvernement du temps instituait la commission Fowler qui était appelée à faire une enquête sur les problèmes de la radio privée et de la radio-État. Le rapport de cette Commission a été publié à la veille des élections du mois de juin 1957. Il contient des conclusions qui, non seulement méritent

d'être étudiées sérieusement par le gouvernement, mais devraient être adoptées dans leur entier.

Hier, le chef de l'opposition a établi clairement la politique du parti libéral en matière de radio et de télévision. Comme toujours, il a été clair, précis et concis dans ses remarques. Il a dit, entre autres, qu'il appuyait sans réserve la recommandation du rapport Fowler à l'effet qu'il doit y avoir un système unique de radiodiffusion où les postes privés sont les associés indispensables et appréciés de Radio-Canada.

Radio-Canada, monsieur l'Orateur, a accompli un travail gigantesque à travers le pays afin d'assurer à la population un réseau vraiment national. La collaboration des propriétaires de postes de radio privée lui a été très utile en l'occurrence. Je recevais, il y a quelque temps, une lettre du gérant d'un poste de radio privée qui me disait, entre autres, ceci:

Il faudrait toutefois, avant qu'un permis de poste privé de TV soit accordé, qu'on se montre plus sévère qu'on ne s'est montré en certains cas pour la radio.

Premièrement, s'assurer que les requérants ont les capitaux nécessaires pour se lancer dans une telle entreprise;

Deuxièmement, s'assurer que ces requérants ont les connaissances voulues ou ont déjà fait leurs preuves, dans la radio, par exemple, pour mener à bien un poste de TV.

Troisièmement, qu'on ne veut pas avoir un poste de TV dans l'unique but de faire de l'argent, en donnant au public n'importe quoi, mais bien de présenter de bonnes émissions, en les variant de telle sorte que chacun puisse y trouver son plaisir.

Monsieur l'Orateur, étant donné que ce réseau de télévision et de radio à travers notre pays fait connaître notre culture et aide également à l'épanouissement de la culture canadienne, il est très important que la radio et la télévision soient réglementées. Dans notre pays, la radio et la télévision constituent un domaine important de notre patrimoine national qui doit servir, comme je viens de le dire, à grandir notre culture nationale et à façonner cette culture canadienne par tout le Canada.

Le rapport Fowler a souligné, dans ses conclusions, le caractère bi-ethnique de la nation canadienne; il tient compte du fait français au Canada de même que des réalités économiques et géographiques du pays. On note dans les recommandations le souci de répondre comme il convient aux besoins d'une population bi-ethnique, d'une double culture canadienne qui tient à demeurer comme telle. Un chapitre entier est consacré, dans le rapport des commissaires, à la nécessité d'étendre le réseau français par tout le pays.

Le rapport signale que le "sentiment du Canada français est pratiquement unanime à approuver, de façon générale, avec quelques réserves d'ordre secondaire, le ton des émissions françaises de Radio-Canada, et à louer hautement ce que l'on